

MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE
Bancarello – Route de Sartene
20169 BONIFACIO

COMMUNE D'ANTISANTI

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 10 Octobre 2019

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO (20169), Bancarello, Route de Sartène.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant la jonction des possessions répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Monsieur Jean Séraphin **MINICHETTI**, Retraité, demeurant à STE LUCIE DE PORTO VECCHI (20144) Testa.

Né à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243) le 5 février 1939.

Veuf de Madame Simone Françoise Pierrette **DEVOUGE**.

Madame Christine Barbara **MINICHETTI**, secrétaire, demeurant à ZONZA (20144) La Testa Sainte Lucie de Porto-vecchio.

Née à PORTO-VECCHIO (20137) le 20 janvier 1973.

Madame Laurence **MINICHETTI**, sans profession, demeurant à ZONZA (20144) Pasciallela RN 198 - Ste Lucie de Porto-vecchio.

Née à ZONZA (20124) le 15 mars 1976.

Désignation des Biens :

A ANTISANTI (HAUTE-CORSE) 20270, Lieu-dit SBIRO,

Une maison d'habitation de plain-pied de trois pièces principales

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	105	SBIRO	00 ha 34 a 75 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis.